

2ent-

ET LES MEUBLES MEUBLANTS et objets mobiliers garnissant ledit logement, et dont la liste est demeurée jointe et annexée à l'acte de vente.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation sur papier libre, pour servir et valoir ce que de droit.

A LABROQUÈRE, le 7 novembre 2003.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "H. Barouse", written over the notary seal.